

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	02.12.2022	13h43		DFS
Annule et remplace				

Auteur-e(-s) : Groupe UDC				Lié à (obligatoire) : ad 22.035
Titre : Amendement au projet de décret concernant le budget de l'État pour l'exercice 2023 (Réduction de 50% des nouveaux EPT prévus)				
Contenu :				
Département / Centre de profit	Groupe	Libellé	Variation de charges	
Tous	30	Charges de personnel	-2'000'000.-	
Motivation (facultatif) :				
<p>Partant du constat que le nombre d'EPT est en constante augmentation, nous contestons le bien-fondé de la moitié d'entre eux. Afin de laisser une marge de manœuvre au gouvernement, nous proposons de procéder à l'engagement de la moitié des 31,59 EPT demandés.</p> <p>Calcul effectué : $31,59 / 2 = 15,795$ Estimation d'un EPT moyen à 130'000 francs TTC : $15,795 \times 130'000 \text{ francs} = 2'000'000 \text{ francs}$</p>				

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Niels Rosselet-Christ		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Daniel Berger	Grégoire Cario	Evan Finger
Roxann Durini	Arnaud Durini	Estelle Matthey-Junod
Quentin Geiser	Christiane Barbey	Damien Schär